



Débutant : La formation indispensable pour tout nouvel élu

Confirmé : Actualisez vos bases de connaissances

Technique : Tout savoir sur les sujets qui font l'actualité économique & sociale

## Entreprises en difficulté

### > Traitement judiciaire des entreprises en difficultés et rôle du CE

- Bénéficiaires
- Tribunal compétent

#### Traitement préventif : la procédure de sauvegarde

- Les conditions d'ouverture
  - procédure facultative à la discrétion du débiteur
  - procédures réservées aux entreprises viables
  - jugement d'ouverture (enquête, auditions, publicité) mêmes règles que pour le RJ
  - effets du jugement (fixation de la période d'observation, date de cessation des paiements en cas de RJ, nomination des organes de procédure) règles communes avec la RJ
- Déroulement de la procédure de sauvegarde
  - la période d'observation (protéger l'entreprise & promouvoir l'activité, établir un bilan économique et social)
  - le plan de sauvegarde

#### Traitement curatif : le redressement judiciaire (RJ)

- Les conditions d'ouverture
  - condition de fond : la cessation des paiements
  - conditions de forme (saisine du tribunal, jugement d'ouverture)
- Déroulement de la procédure
  - période d'observation (protéger l'entreprise et promouvoir l'activité, établir un bilan économique et social, sort des salariés)
  - plan de redressement (projet de plan, jugement arrêtant le plan)

#### Traitement curatif : la liquidation judiciaire (LJ)

- Jugement d'ouverture (le liquidateur)
- Effets du jugement (sort du débiteur, sort de l'entreprise, sort des salariés)
- Issues de la procédure
  - réalisation de l'actif
  - cession d'entreprise
  - achèvement de la procédure

#### Procès-verbal de désignation par le CE du représentant des salariés

#### Procès-verbal de désignation des représentants du comité d'entreprise

### > Licenciements économiques et procédures collectives

- La procédure de sauvegarde
- La procédure de RJ et LJ
  - Circonstances autorisant les licenciements
  - Information de la DDTEFP
  - Consultation du CE
  - Cas particulier des salariés protégés
  - PSE
  - Intervention de l'expert comptable
  - Procédures de licenciement :
    - licenciement économique individuel
    - licenciements de 2 à 9 salariés (entreprises de + 50 salariés)
    - licenciements de 10 salariés et plus (entreprises de + 50 salariés)

### > Garantie de paiements des salaires

- Privilège sur les salaires
  - Les créances superprivilégiées
  - Les autres créances salariales (les créances privilégiées et non privilégiées)
- Assurances en garantie des salaires (AGS)
  - Bénéficiaires
  - Déclaration de créances :
    - contrôle du représentant
    - contenu des relevés
    - publicité
    - contestation
- Modalités d'intervention
- Garanties couvertes :
  - dans le cadre de la procédure de sauvegarde
  - dans le cadre de la procédure de RJ
  - dans le cadre de la procédure de LJ
  - créances résultant du licenciement des salariés protégés
  - épargne et préretraite
  - Respect des délais de licenciement
- Paiements des créances garanties
  - créances antérieures au jugement
  - créances postérieures au jugement
- Contestation de la garantie
- Recouvrement des sommes avancées par l'assedic

## Programme modifiable et personnalisable

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce programme de formation, veuillez contacter M. Reynald de Mari - Tél. 04 78 14 54 27 - Fax 04 37 48 07 54  
ACCES - 3, rue de l'Humilité - 69003 LYON - reynald.de.mari@acces.fr